

Déclaration de reconnaissance de la nouvelle politique

Nous reconnaissons que cette demande de renouvellement de licence s'effectue dans le cadre de la nouvelle politique réglementaire de radiodiffusion (CRTC 2010-499) intitulée « Politique relative à la radio de campus et à la radio communautaire ». Nous demandons donc au CRTC d'appliquer cette nouvelle politique dans le cadre de ce renouvellement en matière d'émissions de création orale.